

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190913-0000020602-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2019

Réception par le Préfet : 17/09/2019

Publication : 20/09/2019

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-8-3-2

Séance du vendredi 13 septembre
2019

COMMUNE DE KAYSERSBERG-VIGNOBLE (KIENTZHEIM)

AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR À FEUX - RD N° 1BIS, 11-I ET 28 EN ET HORS AGGLOMÉRATION

CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE, DE FINANCEMENT ET DE TRANSFERT DE GESTION

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRÉSENTS :

MM. ADRIAN BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MUNCK, Mmes ORLANDI PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT donne procuration à Mme PAGLIARULO.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-3-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique des Routes, des Grands Equipements et Infrastructures de Communications,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes de la convention, jointe à la présente délibération, de co-maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure, à conclure avec la Commune de KAYSERSBERG-VIGNOBLE dans le cadre de l'aménagement du carrefour des RD n° 1bis, 11-I et 28 avec des feux tricolores à l'entrée Est de KIENZHEIM ;
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention et le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;
- Précise que le montant de la participation financière du Département au bénéfice de la Commune de KAYSERSBERG-VIGNOBLE, pour la partie travaux sur voirie départementale, s'élève à 150 000 € TTC ;
- Note que la dépense sera imputée sur le budget départemental au Programme A111, Chapitre 21, Fonction 621, Nature 2151.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité